



Bévilard, le 10 mai 2016/tl

Séance du Conseil général
du 6 juin 2016

Rapport du conseil communal

7. Approuver le règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au Service social Centre-Orval

Depuis sa création, le Service social n'a cessé de grandir et d'assumer un nombre grandissant de dossiers. De 190 en 2004, le nombre de dossiers a passé à 595 pour l'année 2016. Cette progression a impliqué l'engagement de nouveau personnel et le SSCO compte actuellement 17 collaboratrices. Des investissements relativement importants ont été consentis en matière de mobilier et d'aménagements intérieurs ; la contribution des communes a donc été plus importante qu'habituellement en 2013 et 2014.

A l'automne 2015, la Direction de la santé publique a procédé à un audit du Service social Centre-Orval et rendu son rapport en décembre. La DSAP a constaté que le Service social fonctionne bien et respecte la législation et les dispositions en vigueur. Par contre, le personnel fait du très bon travail malgré des outils qui ne sont pas adaptés. Il est en particulier vivement recommandé de procéder à l'achat d'un logiciel de gestion des cas.

Ce type de logiciel est développé spécifiquement pour les services sociaux et est peu répandu ; il s'agit d'un produit de niche. Le coût est donc relativement important et le personnel va donc faire une évaluation des solutions francophones existantes.

Le bon résultat des comptes 2015 a permis au conseil communal de rembourser aux communes la contribution 2014 et de constituer un fonds pour assurer l'achat du logiciel de gestion des cas. Le règlement proposé régleme donc la destination du fonds et les conditions auxquelles des dépenses peuvent être consenties.

Le conseil communal recommande au législatif d'accepter cette modification.